

Maisons-Alfort, le 30 juillet 2004

AVIS

**de l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments
sur le projet d'arrêté relatif aux lignes directrices pour la constitution
des dossiers de demande d'autorisation d'emploi d'auxiliaires technologiques
en alimentation humaine**

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL

Par courrier reçu le 13 mai 2004, l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments (Afssa) a été saisie le 10 mai 2004 par la Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes d'une demande d'avis sur le projet d'arrêté relatif aux lignes directrices pour la constitution des dossiers de demande d'autorisation d'emploi d'auxiliaires technologiques en alimentation humaine.

L'Afssa émet un avis favorable sur ce projet d'arrêté visant la mise en place de l'arrêté interministériel fixant les règles relatives à la constitution des dossiers, dans le cadre de l'article 3 du décret n° 2001-725 du 31 juillet 2001 relatif aux auxiliaires technologiques pouvant être employés dans la fabrication des denrées destinées à l'alimentation humaine.

Martin HIRSCH